

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

407^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 7 mars 2011, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M. Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller

Est absent : M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

2011-03-060 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011
--

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2011-03-061 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011 est adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal précédent

5. Informations générales

5.1: **Statistiques**

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

6. Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de février.

7. Administration générale

7.1 : Adoption des comptes

2011-03-062 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 167 768,96 \$.

Liste des comptes payés	97 072,83 \$;
Liste des comptes à payer	32 375,68 \$;
Liste des salaires	38 320,45 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.2 : Argent encaissé

L'argent reçu au cours du mois de février est de 264 141,96 \$.

7.3 : Réserve financière

2011-03-063 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu que le montant de 428 139 \$ représentant le solde de la contribution imputable au gouvernement du Canada suite à des travaux d'assainissement des eaux par l'adoption du règlement d'emprunt numéro 2004-229 ainsi que les intérêts encourus soient affectés en réserve financière jusqu'au 19 octobre 2015 qui servira à payer une partie du capital à cette même date soit un solde de 1 482 000 \$.

Adoptée.

7.4 : Radiation de comptes

CONSIDÉRANT QU'il y a certains comptes à recevoir autres que des taxes municipales avec aucune possibilité de percevoir lesdits comptes;

2011-03-064 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à radier les comptes tel que présenté.

Adoptée.

7.5 : Vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a fait parvenir aux contribuables qui n'ont pas acquitté les taxes municipales au 31 décembre 2010, un dernier avis les informant que leurs immeubles pourraient être vendus pour le non-paiement de cesdites taxes;

2011-03-065 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de mandater la MRC Des Chenaux relativement à la vente pour non-paiement des impôts fonciers de 100 \$ et plus; que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à transmettre tout document à ladite MRC tel que spécifié suivant l'article 1023 du code municipal de la province de Québec.

Adoptée.

7.6 : Reddition de compte

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 23 934 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée à l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs,

2011-03-066 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Mario Charest, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

7.7 : Gestion des documents municipaux

CONSIDÉRANT QUE par la loi de conservation des documents il est devenu nécessaire d'effectuer un travail de mise à jour desdits documents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a prévu un montant dans les prévisions budgétaires 2011;

2011-03-067 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de demander des soumissions par invitation à deux firmes spécialisées dans la gestion documentaire soit : A. Lapierre Gestion documentaire inc. et Centre d'archives régional de Portneuf; les firmes spécialisées devront venir rencontrer le directeur général/secrétaire-trésorier pour évaluer le travail à effectuer;

QUE les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité au plus tard le 30 mars 2011, à 10 h, et seront ouvertes à la même heure et à la même date.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

Adoptée.

8. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : rencontre avec la municipalité de Batiscan, négociation salariale de la directrice des loisirs.

9. Aréna

9.1 : Plan d'architecte

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acquisition de l'aréna, la municipalité doit effectuer le changement de détenteur du permis d'alcool;

CONSIDÉRANT QUE le maire Yvon Lafond a rencontré la direction du service à la clientèle de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire effectuer le plan d'aménagement intérieur de l'aréna par une firme d'architecte;

2011-03-068 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de demander des soumissions par invitation à trois firmes d'architectes soit : Bilodeau Baril et associés, André Carle architecte et Yvon Héroux inc.;

QUE les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité au plus tard le 30 mars 2011, à 10 h, et seront ouvertes à la même heure et à la même date.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

Adoptée.

9.2 : Location photocopieur

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste avait signé un contrat de location pour un photocopieur Ricoh MPC 2500 couleurs pour une période de soixante-six (66) mois;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire changer le nom sur le contrat de location pour la balance de la durée des mois;

2011-03-069 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à faire parvenir les modifications à cet effet et de payer la location aux trois mois tel que spécifié sur le contrat.

Adoptée.

9.5 : Fermeture compte d'aréna

Le directeur général/secrétaire-trésorier informe que le compte de l'aréna Optimiste a été fermé et qu'un montant de 1 175,15 \$ a été déposé dans le compte de la municipalité.

10. Internet

10.1 : Devis pour le site Internet de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire refaire le site internet de la municipalité par des firmes spécialisées;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par la conseillère Diane Aubut en collaboration de madame Sandra Dessureault du CLD des Chenaux;

2011-03-070 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à demander des soumissions par invitation à l'agence Pogz, Vitrine Virtuelle, Absolu, Acolyte et MédiaVox;

QUE les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité au plus tard le 30 mars 2011, à 10 h, et seront ouvertes à la même heure et à la même date.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

Adoptée.

11. Fondation Rues Principales

Le maire Yvon Lafond donne de l'information où en est rendu le dossier.

12. Gestion des ressources humaines

12.1 : Autorisation de signature de l'entente du contrat de travail de la directrice du service des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna

Lors de la séance du 7 février dernier par la résolution numéro 2011-02-029, le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier ont été autorisés à signer le contrat de travail dès qu'il sera rédigé et que les membres du conseil en auront pris connaissance.

12.2 : Engagement de crédit

2011-03-071 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter que l'argent nécessaire non prévu dans les prévisions budgétaires 2011 pour l'augmentation du taux horaire de la directrice des loisirs de la vie communautaire et de l'aréna soit affecté au poste immobilisation 3 000 \$ (réparation boîte camion de service F-150 2003), d'un montant de 1 849 \$ (réparation de la toiture du garage municipal) qui ne seront pas utilisés dans le budget 2011 et la balance provenant d'intérêts sur placement non prévu dans les prévisions budgétaires.

Adoptée.

12.3 : Autorisation de la signature de la convention collective entre la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2414-A

CONSIDÉRANT QUE le projet de la convention collective des employés est pratiquement prêt à être signé;

2011-03-072 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Yvon Lafond et le directeur général/secrétaire-trésorier René Roy à signer la convention collective qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013.

Adoptée.

13. Garage municipal

13.1: Réfection de la toiture du garage municipal

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2011-02-030, la municipalité avait demandé des soumissions par invitation pour la réfection de la toiture du garage municipal à cinq entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE seulement deux entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offre soit : Les constructions Dany Massicotte au montant de 21 076,13 \$, taxes incluses, et Constructions Claude Tessier au montant de 25 068,79 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues sont conformes au devis de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après l'étude des soumissions, la proposition des Constructions Dany Massicotte inc. est jugée la plus avantageuse;

2011-03-073 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Constructions Dany Massicotte inc. au montant de 21 076,13 \$, taxes incluses.

Adoptée.

14. Bibliothèque municipale

14.1 : Statistique administrative 2010 de la bibliothèque municipale

La conseillère Danielle Elliott a déposé les statistiques opérationnelles de la bibliothèque municipale pour l'année 2010 qui comprennent les encaissements et les déboursés.

14.2 : Petite caisse

2011-03-074 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser les signataires du compte de la bibliothèque municipale à fermer ledit compte à la caisse populaire Desjardins et de remettre à la municipalité tout l'argent provenant de la fermeture dudit compte;

QUE le directeur général soit autorisé à remettre un montant de cinquante (50 \$) dollars à la responsable de la bibliothèque municipale qui servira pour une petite caisse.

Adoptée.

15. Mise aux normes de l'eau potable

15.1 : Personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement numéro 2011-306 décrétant un emprunt de 2 949 947 \$ concernant la mise aux normes de l'eau potable

Le directeur général informe qu'il y aura un registre accessible aux personnes habiles à voter le mercredi 9 mars 2011 de 9 h à 19 h pour demander que le règlement numéro 2011-306 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

15.2 : Travaux admissibles

Le directeur général informe les membres du conseil que suite à une conversation avec un représentant de ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qu'il y a des travaux qui ne sont pas admissibles aux travaux de mises aux normes de l'eau potable, donc il y a éventualité de ne pas recevoir cinquante pour cent (50 %) coût des travaux.

16. Urbanisme et zonage

16.1 : Membre du comité consultatif d'urbanisme : sièges 1 et 3

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2010-01-009, monsieur Gilbert Tremblay avait été nommé membre du comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 1, madame Anne Desjardins au siège numéro 3 et madame Ginette Douville au siège numéro 5;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilbert Tremblay et madame Anne Desjardins désirent faire un autre mandat;

2001-03-075 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Gilbert Tremblay membre du comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 1 pour deux (2) ans et madame Anne Desjardins au siège numéro 3 pour deux (2) ans.

Le siège numéro 5 demeure vacant pour le moment en attendant de trouver une personne qui pourra combler ce siège.

Adoptée.

16.2 : Certificat de conformité du règlement numéro 2010-296 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

Le directeur général informe que la municipalité a reçu le certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement suite à du règlement numéro 2010-296 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

17. Demandes diverses

17.1 : Entente relative à l'alimentation en eau potable Batiscan/Sainte-Anne-de-la-Pérade

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2011-02-1370, la municipalité de Batiscan manifeste son intention de renégocier l'entente d'alimentation d'eau potable entre les deux municipalités;

2011-03-076 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de mandater le maire Yvon Lafond, le conseiller Gilbert Tremblay et le directeur général dans le but de négocier une nouvelle entente; le maire communiquera avec le maire de la municipalité de Batiscan dans le but de cédule une rencontre sur ce dossier ainsi que d'autres sujets.

Adoptée.

17.2 : Aide financière concernant l'obligation d'installation de fosses septiques

CONSIDÉRANT la demande de contribuables pour que la municipalité accorde une aide financière suite à l'obligation de l'installation de fosses septiques sur le territoire de la municipalité;

2011-03-077 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

Adoptée.

17.3 : Arrosage aérien

Le directeur général donne de l'information concernant l'arrosage aérien suite à une conversation qu'il a eue avec un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

17.4 : **Financement projet la route bleue Lac-Saint-Pierre/Les deux rives**

2011-03-078 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande d'aide financière suite au projet d'implantation de la route bleue sur la Rive-Nord du fleuve St-Laurent.

Adoptée.

17.5 : **Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2011-03-079 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande d'appui dans le but de faire marche arrière dans l'élaboration des projets de développement éolien.

Adoptée.

17.6 : **Sauveteurs maritimes bénévoles de la Garde côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc.**

2011-03-080 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande d'aide financière au fonds des sauveteurs maritimes bénévoles de la Garde Côtière Auxiliaires Canadienne inc.

Adoptée.

17.7 : **Club Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

Suite à la demande d'une rencontre privée entre les représentants du Club Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade et les membres du conseil, le maire Yvon Lafond communiquera avec la présidente du Club Optimiste dans le but de céder une rencontre.

18. Divers

18.1 : **Emplois d'été Canada 2011**

2011-03-081 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme Été Canada 2011;

QUE monsieur René Roy, directeur général soit autorisé au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à signer tout document concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée.

18.2 : **Évaluation de l'état des bâtisses**

2011-03-082 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de demander à Constructions Jean Pronovost inc. et Construction Claude Tessier s'il y a possibilité de venir faire une évaluation de l'état des bâtisses appartenant à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade; les entrepreneurs intéressés devront fournir un prix pour effectuer le travail au plus tard le 30 mars prochain, à 10 h.

Adoptée.

18.3 : Protocole d'entente entre la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et l'Association de développement industriel et commercial

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 4 avril prochain.

18.4 : Taxe d'accise

CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention de 717 736 \$ relatif au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit fournir à la direction générale des infrastructures du MAMROT les projets à réaliser avec ce programme;

- 2011-03-083** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'informer la direction générale des infrastructures que les travaux consistent à prolonger le tuyau d'égout à partir de la rue Saint-Ignace jusqu'à l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le prolongement du réseau d'égout à partir de la rue Saint-Ignace vers la rue de Suève en interceptant une partie des rues Sainte-Marguerite et Mercier et pour terminer refaire la traverse d'aqueduc qui traverse le lit de la rivière Sainte-Anne pour alimenter le rang Rapide Sud dont le tuyau est en très mauvais état.

Adoptée.

18.5 : Coopérative Jeunesse de service

- 2011-03-084** Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer la demande d'aide financière et tout autre document se rapportant à la demande d'aide financière, pour l'embauche d'un étudiant ou d'une étudiante au poste d'animation de la Coopérative jeunesse de service dans le cadre du Fonds étudiant II et que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade s'engage à gérer ladite aide financière en accord avec les paramètres du Fonds étudiant II.

Adoptée.

18.6 : Camion citerne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2011-02-054, la municipalité a adopté le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque ce qui oblige à acquérir un nouveau camion citerne; le directeur général et secrétaire-trésorier a donné de l'information concernant cette acquisition et le conseil municipal prendra une décision lors de la séance ordinaire du 4 avril prochain; une estimation des coûts d'entretien, des assurances, des plaques d'immatriculation, etc. sera fournie par le directeur général.

18.7 : Mai, mois de l'arbre et des forêts

- 2011-03-085** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à commander 700 arbres suivant son choix qui seront distribués en mai prochain à la population.

Adoptée.

18.8 : Servitude d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait installer un tuyau d'aqueduc sous le lit de la rivière Sainte-Anne près du pont;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux une partie du tuyau d'aqueduc a été installé

sur un terrain privé et que la municipalité doit faire préparer une servitude par le notaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la description technique de localisation du dit tuyau d'aqueduc préparé par un arpenteur-géomètre;

2011-03-086 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de mandater le maire Yvon Lafond, le conseiller Gilbert Tremblay et le directeur général/secrétaire-trésorier René Roy pour rencontrer le propriétaire dudit terrain dans le but de négocier une entente.

Adoptée.

18.9 : **Publicité**

2011-03-087 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de verser un montant de 260,89 \$, taxes incluses comme publicité dans le cahier spécial de la MRC des Chenaux qui sera publié le 25 mars 2011, dans le Nouvelliste.

Adoptée.

18.10 : **Programme d'aide à l'implantation d'entreprises et au développement des entreprises à Sainte-Anne-de-la-Pérade**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

18.11 : **Responsable ramassage de chiens errants en dehors des heures de travail**

Le directeur général/secrétaire-trésorier informe qu'il y a un problème de ramassage de chien errant et qu'il faudra penser à trouver une personne qui pourrait être disponible en tout temps pour effectuer le travail.

18.12 : **Code d'éthique et formation obligatoire**

CONSIDÉRANT l'obligation aux élus de suivre une formation suite à la nouvelle loi sur l'éthique et la déontologie;

2011-03-088 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accorder les crédits nécessaires pour cette formation qui aura lieu le 11 juin prochain, au centre communautaire Charles-Henri Lapointe.

Adoptée.

19. Rapport de comités

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant une conférence organisée conjointement avec l'Association de développement industriel et commercial de Sainte-Anne-de-la-Pérade qui devrait avoir lieu le 29 mars prochain; il donne de l'information concernant la venue possible d'un Club de hockey senior à Sainte-Anne-de-la-Pérade; des rencontres du comité de l'aréna et de l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux et de sa participation prochaine à la réunion à la MRC des Chenaux qui aura lieu le 16 mars prochain.

La conseillère Diane Aubut donne de l'information concernant le plan de travail en loisirs qui est pratiquement terminé.

La conseillère Danielle Elliott donne de l'information concernant l'organisation d'un dîner Ti-Coq BBQ organisé par l'AFÉAS qui aura lieu le 13 mars prochain au centre communautaire Charles-Henri Lapointe avec comme invité monsieur Jean-Marc Charland.

La conseillère Germaine Leboeuf donne de l'information concernant l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade, du nombre de membres de l'ADIC, bureau d'information touristique, de la mise en nomination de la Fromagerie F.X. Pichet et de transmettre une lettre de remerciements à l'adjointe administrative qui a quitté son emploi au sein de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

20. Autres sujets

21. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : code d'éthique, arrosage aérien, l'ADIC, taxe d'accise, Club de hockey senior, enfouissement de fils électrique et téléphonique.

22. Clôture de la séance

2011-03-089 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 23.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire